

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 1^{ER} JUILLET 2016
AFFJUR/GLLF/MM**

C.M. 05.16.

Date de convocation : 24 juin 2016
Date d'affichage : 24 juin 2016
Compte-rendu succinct : 06 juillet 2016

Nombre de Conseillers :
En exercice : 35
Présents : 27
Votants : 34

L'an deux mille seize, le premier juillet, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy.

ETAIENT PRESENTS : M. LE LAY-FELZINE - M. FROSSARD - M. BILLARD - MME EUDE - M. VERMOT - MME BOURETTE - M. AUMARD (à partir de 21 h 20) - MME IOSUB - MME SIMONOT - M. MORENCY - M. EUDE - MME KLEIN-POUCHOL - MME MERLIN - M. BENELHABIB - MME DENIS - MME SANE (à partir de 20 h 50) - M. MENDY - MME JANIAUD-VERGNAUD - MME QUATREHOMME - M. DE SAULCES-LARIVIERE - MME WAYACK PAMBE - M. MOHAMED - M. BENARAB - MME GOMIS - M. VIALADE - MME DUVERNOIS - M. BRULIN.

ETAIENT REPRESENTES : MME VERTENEUILLE (POUVOIR M. LE LAY-FELZINE) - MME CRISPIN (POUVOIR MME BOURETTE) - M. AUMARD (POUVOIR M. VERMOT jusqu'à 21 h 20) - M. FOURNIER (POUVOIR M. FROSSARD) - M. GUILLOU (POUVOIR MME KLEIN-POUCHOL) - MME SEGHIRI (POUVOIR M. BILLARD) - MME MANDILE (POUVOIR MME DENIS) - M. DAMONT (POUVOIR MME MERLIN).

ETAIT EXCUSE : M. BEKKOUCHE.

SECRETAIRE : MME QUATREHOMME.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2016 est adopté à l'unanimité.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISE PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE
L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 16.04.016.** - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE PRECAIRE DU BIEN SIS, 4, RUE GERARD PHILIP A TORCY A L'ASSOCIATION AIDES.
- 16.04.017.** - CONVENTION DE LOCATION ET D'OCCUPATION – STRUCTURE PROVISOIRE SISE, AVENUE DE LINGENFELD A L'ASSOCIATION RAHMA TORCY MARNE LA VALLEE.

INFORMATION

POLE DES RESSOURCES TECHNIQUES.

DECISIONS RELATIVES AUX MARCHES PUBLICS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 ALINEA 4 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Le Conseil Municipal, prend acte des marchés passés suivant une procédure adaptée dans le cadre de la délégation donnée au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les marchés passés conformément à ces dispositions sont les suivants :

MARCHES	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
PRODUITS ET MATERIEL POUR L'AMENAGEMENT ET LA RENOVATION DES BATIMENTS Lot 2 : Fournitures et matériels de maçonnerie	BAUDRY RN 19 77170 SEVRAN	Minimum annuel : 2 000 € Maximum annuel : 15 000 €
FOURNITURES DE JEUX ET JOUETS POUR LES DIFFERENTS SERVICES DE LA VILLE Lot 1 : Jeux et jouets pour les services de la Petite Enfance	ERGET BURO 1 rue du Champ Pillard 77400 ST THIBAUT DES VIGNES	Minimum annuel : 500 € Maximum annuel : 8 000 €
FOURNITURES DE JEUX ET JOUETS POUR LES DIFFERENTS SERVICES DE LA VILLE Lot 2 : Jeux et jouets pour les services Scolaire, Enfance, Jeunesse	ERGET BURO 1 rue du Champ Pillard 77400 ST THIBAUT DES VIGNES	Minimum annuel : 2 000 € Maximum annuel : 10 000 €
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'EXTENSION DE LA VIDEOPROTECTION	PPN INGENIERIE 6 Allée Bief 77200 TORCY	9 860 €
FOURNITURES SCOLAIRES ET MATERIEL PEDAGOGIQUE POUR LES SERVICES DE LA COMMUNE DE TORCY Lot 1 : Fournitures et matériels pédagogiques pour les services de la Petite Enfance	ERGET BURO 1 rue du Champ Pillard 77400 ST THIBAUT DES VIGNES	Minimum annuel : 500 € Maximum annuel : 3 000 €
FOURNITURES SCOLAIRES ET MATERIEL PEDAGOGIQUE POUR LES SERVICES DE LA COMMUNE DE TORCY Lot 2 : Fournitures et matériels pédagogiques pour les services Scolaire et Enfance	ERGET BURO 1 rue du Champ Pillard 77400 ST THIBAUT DES VIGNES	Minimum annuel : 20 000 € Maximum annuel : 65 000 €
MISSION DE COORDINATION DE SECURITE ET DE PROTECTION (CT) DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS (SPS) ET DE CONTRÔLE TECHNIQUE (CT) POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DU CLOS DE LA FERME Lot 1 : Mission de coordination SPS	DEGOUY-COSSEC 16 rue de la Maison Rouge 77185 LOGNES	13 262 €
MISSION DE COORDINATION DE SECURITE ET DE PROTECTION (CT) DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS (SPS) ET DE CONTRÔLE TECHNIQUE (CT) POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DU CLOS DE LA FERME Lot 2 : Mission de contrôleur technique.	BATIPLUS SA Immeuble de Méliès 261 rue de Paris 93100 MONTREUIL	16 900 €

MARCHES	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
FOURNITURES DE MATERIEL ET D'EQUIPEMENTS SPORTIFS POUR LES DIFFERENTS SITES DE LA VILLE Lot 1 : Acquisition de matériels sportifs pédagogiques et de loisirs.	CASAL SPORT ZA ACTIVEUM Rue Blériot – Altorf 67129 MOLSHEIM CEDEX	Minimum annuel : 3 000 € Maximum annuel : 25 000 €
FOURNITURES DE MATERIELS ET D'EQUIPEMENTS SPORTIFS POUR LES DIFFERENTS SITES DE LA VILLE Lot 2 : Acquisition d'équipements sportifs techniques.	KIP SPORT ZA LA TUILLERIE 52 rue Henri Becquerel BP 66 77503 CHELLES	Minimum annuel : 3 000 € Maximum annuel : 20 000 €
RESTRUCTURATION DU QUARTIER DE L'ARCHE GUEDON – MISSION D'ETUDES TECHNIQUES SUR LE SECTEUR 2 – MISSION D'ETUDE DE STATIONNEMENT LES SECTEURS 1 ET 2 QUARTIER DE L'ARCHE GUEDON Lot 1 : Mission d'études techniques sur le secteur 2 de l'Arche Guédon.	INFRUCTUEUX	
RESTRUCTURATION DU QUARTIER DE L'ARCHE GUEDON – MISSION D'ETUDES TECHNIQUES SUR LE SECTEUR 2 – MISSION D'ETUDE DE STATIONNEMENT SUR LES SECTEURS 1 ET 2 QUARTIER DE L'ARCHE GUEDON Lot 2 : Mission d'étude du stationnement sur les secteurs 1 et 2.	TRANS MOBILITES 16 route de la Gavotte 13015 MARSEILLE	11 980 €
ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SQUARE GEORGES MEUNIER ET ALLEE DU GRAND SAPIN / RUE JEAN JAURES	CONTACT VRD 48 rue Brossolette 91210 DRAVEIL	7 000 €
MARCHE A PERFORMANCE ENERGETIQUE. GESTION MAINTENANCE ET TRAVAUX DE RENOVATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE	EIFPAGE ENERGIE ILE DE FRANCE Agence de Bry sur Marne 110, Avenue Georges Clémenceau 94366 BRY SUR MARNE	Conclu pour une durée de 8 ans Prestations à prix forfaitaire : Poste G1 : Contrôle des factures d'énergie, gestion des comptages : sur 8 ans 52 581,20 € Poste G2 : Exploitation des réseaux, maintenance corrective et préventive des installations : sur 8 ans 1 199 485,40 € Prestations à bon de commande : Poste G3 : Réparation sur les réseaux suite à des événements imprévisibles (accident, vandalisme, usure anormale) Montant minimum annuel : 0 € Montant maximum annuel : 300 000 € Poste G4 : Travaux neufs et rénovation des équipements. Montant minimum annuel : 0 € Montant maximum annuel : 600 000 € Poste G5 : Illuminations de fin d'année, manifestations festives Montant minimum annuel : 0 € Montant maximum annuel : 200 000 €

AVENANTS		
MARCHES	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
AVENANT AU MARCHÉ JARDIN DE L'ÎLOT CENTRAL Lot 1 : Voiries Réseaux Divers	COLAS IDFN Agence des Pavillons Sous Bois 22 à 30 allée de Berlin 93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS	Sans incidence financière
AVENANT AU MARCHÉ DE NETTOYAGE DE LOCAUX Nettoyage des LCR, Hall Pôle Emploi, Espace Galion	SN PERFECT 11 rue Henri Becquerel 77290 MITRY MORY	37 107,28 € (Sans incidence sur le montant maximum annuel du marché à bons de commande)
AVENANT AU MARCHÉ EXTENSION DU GYMNASÉ JEAN MOULIN – CREATION D'UNE SALLE DE REUNION	AFD 20 rue de la Régale 77181 COURTRY	2 220.54 €
AVENANTS AU MARCHÉ DE FOURNITURES ET LIVRAISONS DE DENREES ALIMENTAIRES DANS LES CRECHES MUNICIPALES DE TORCY LOT 2 : PRODUITS FRAIS Augmentation du montant maximum du marché	PRO A PRO DISTRIBUTION NORD 18, rue André Petit BP 36 45120 CHALETTE SUR LOING	Montant maximum HT du marché : 13 000€HT (au lieu de 10 000€HT)
AVENANT AU MARCHÉ REHABILITATION DU CENTRE DE LOISIRS DES CRAYONS DE COULEUR ET CREATION D'UN ESPACE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES Travaux supplémentaires	BECIA Centre d'Activités Charles de Gaulle 27 avenue Marcel Paul 93290 TREMBLAY EN FRANCE	6 675.39 €
AVENANT N°1 AU MARCHÉ SERVICES D'ASSURANCES Lot 1 : Dommage aux biens Transfert du marché suite à une fusion	MMA IARD Assurances Mutuelles 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS CEDEX	Sans incidence financière

PROJETS DE DELIBERATIONS SOUMIS AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE

16.05.01. - AVENANT N° 4 A LA CONVENTION OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) PORTANT MODIFICATION DES FINANCEMENTS DE L'AGENCE NATIONALE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (ANAH) - COPROPRIETE DU GUE DE TORCY, SISE 1 A 19 PROMENADE DE LA SOURCE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 4 à la convention d'origine, opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) portant modification des financements de l'agence nationale d'amélioration de l'habitant pour la copropriété du Gué de Torcy, sise, 1 à 19, promenade de la Source.

POLE AFFAIRES JURIDIQUES – ADMINISTRATION ET AFFAIRES GENERALES.

ADMINISTRATION GENERALE.

16.05.02. - INDEMNISATION - SINISTRE DU 28 MAI 2015 - CHOC PORTE D'ENTREE DU PARKING D'UN IMMEUBLE APPARTENANT A LA SOCIETE BATIGERE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à indemniser, pour le compte de la Commune, ALLIANZ IARD, assureur de BATIGERE, à hauteur de 4 175,00 € TTC (3 795,00 € TTC « remplacement de la porte » + 380,00 € TTC « expertise »), suite à la dégradation de la porte du parking de l'immeuble appartenant à la société BATIGERE, sis 16, allée des Enfants à Torcy, par la tondeuse autoportée de la Ville de Torcy,

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

16.05.03. - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie tableau des emplois comme suit,

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - POSTES A TEMPS COMPLET			
Grade	Ancienne situation	Modification	Nouvelle situation
Rédacteur	14	-2	12
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	2	+2	4
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	34	-2	32
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	8	+2	10
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	10	-1	9
Animateur	4	+1	5
Agent social de 2 ^{ème} classe	14	-1	13
Agent social de 1 ^{ère} classe	6	+1	7
ATSEM de 1 ^{ère} classe	24	-1	23
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	6	+1	7
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	7	-1	6
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	2	+1	3
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	22	-2	20
Auxiliaire de puériculture principale de 2 ^{ème} classe	9	+2	11
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	140	-3	137
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	32	+3	35
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	35	-3	32
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	13	+3	16
Agent de maîtrise	14	-1	13
Agent de maîtrise principal	7	+1	8
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	0	+1	1
Total	403	+1	404

16.05.04. - DON DE JOURS DE REPOS A UN AGENT PUBLIC DONT L'ENFANT EST GRAVEMENT MALADE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le règlement sur le don de jours de repos à un agent public dont l'enfant est gravement malade.

16.05.05. - MISE EN PLACE DE SERVICE CIVIQUE AU SEIN DE LA COLLECTIVITE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de mise en œuvre du service civique au sein des services de la commune. Il autorise Monsieur le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de l'Agence du service civique et à signer les contrats d'engagement avec les jeunes volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET CONTROLE DE GESTION

16.05.06. - ACTUALISATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE DU MARCHÉ D'APPROVISIONNEMENT DE LA VILLE DE TORCY, A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'augmentation des tarifs journaliers des droits de place du marché public d'approvisionnement de la Ville de Torcy, à partir du 1^{er} septembre 2016 comme suit :

COMMERÇANTS ABONNES		
Droit de place pour une profondeur maximale de 2 mètres	TARIFS EN € HT	
	Appliqués depuis le 01/09/2015	Applicables à compter du 01/09/2016
Place couverte : le mètre linéaire de façade	5,90	6,20
Place formant encoignure ou passage : supplément	3,60	3,78
Droit de déchargement par véhicule ou remorque, à l'unité	3,11	3,27
Redevance d'animation par commerçant et par séance	1,52	2,35

COMMERÇANTS NON ABONNES		
Droit de place pour une profondeur maximale de 2 mètres	TARIFS EN € HT	
	Appliqués depuis le 01/10/2013	Applicables à compter du du 01/09/2016
Place couverte : le mètre linéaire de façade	3,89	3,89
Place découverte : le mètre linéaire de façade	2,59	2,59
Place formant encoignure ou passage : supplément	2,04	2,04
Droit de déchargement par véhicule ou remorque, à l'unité	1,76	1,76
Redevance d'animation par commerçant et par séance	1,52	2,35

16.05.07. CONVENTION RELATIVE AU REVERSEMENT DE LA TAXE DEPARTEMENTALE ADDITIONNELLE A LA TAXE DE SEJOUR.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention relative au reversement, par la Commune au Département, de la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention. Il opte pour le reversement de ladite taxe à la fin de la période annuelle de perception soit au plus tard le 31 janvier de l'année n+1. Il précise que la convention entrera en vigueur à compter du 1^{er} août 2016.

16.05.08. - MISE A JOUR DES REGLES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la durée d'amortissement pour chaque catégorie de biens suivant le tableau ci-dessous et précise que la méthode d'amortissement actuellement linéaire est maintenue. Il précise que les dispositions seront applicables aux immobilisations acquises ou réalisées au 1^{er} janvier de l'exercice comptable 2017.

AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES

<u>BIENS</u>	<u>DUREE</u>
a) Immobilisations incorporelles	
- Logiciels	2 ans
- Frais relatifs aux documents d'urbanisme mentionnés à l'article L 132-15	10 ans
- Frais d'étude et frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
- Frais de recherche et de développement	5 ans
b) Immobilisations corporelles	
- Véhicules légers	7 ans
- Camions et véhicules industriels	8 ans
- Mobilier	15 ans
- Matériel de bureau électrique ou électronique	7 ans
- Matériel informatique	5 ans
- Matériels classiques	10 ans
- Coffre-fort	20 ans
- Installations et appareils de chauffage	10 ans
- Appareils médicaux et de laboratoire	5 ans
- Equipements de garage et atelier	10 ans
- Equipements de cuisine	10 ans
- Equipements sportifs	10 ans
- Installations de voirie	20 ans
- Plantations	20 ans
- Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans
- Bâtiments	20 ans
- Bâtiments légers, abris	1 an
- Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20 ans
- Extincteurs	10 ans
- Subventions d'équipement versées finançant des biens immobiliers ou des installations	30 ans
- Subventions d'équipement versées finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans
- Biens de valeur inférieure à 1000 €	1 an

16.05.09. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION UM 77 SUITE AUX INONDATIONS EN SEINE ET MARNE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser à l'association Union des Maires de Seine et Marne une subvention exceptionnelle de 5 000 €, sur le « compte solidarité », destiné à aider les communes touchées par les récentes inondations.

POLE DES POLITIQUES EDUCATIVES, CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LA JEUNESSE

CULTURE

16.05.10. - TARIFICATION DES SPECTACLES DE LA SAISON CULTURELLE 2016/2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs des spectacles de la saison culturelle 2016/2017, comme suit :

SPECTACLES		MONTANTS			
Tarifs		Plein	Réduit (*)	Unique	Autres
Tarif A	Tête d'affiche	22 €	16 €		
	Ateliers et stages				10 €
	Tarif préférentiel (**)				5 €
Tarif B	Normal	13 €	9 €		
	Ateliers et stages				5 €
	Tarif préférentiel (**)				2 €
Tarif C	Jeune public scolaires et assimilés			4 €	
Tarif D	Spectacles co-réalisés avec « la Ferme du Buisson » Tarification appliquée conformément à la grille tarifaire de la Ferme du Buisson.	17 €	14 €	10 € (buissonnier et tarif étudiants). 4 € (tarif enfants – 12 ans) 2 € tarif sortir	
Tarifification spéciale	Pour spectacles organisés dans le cadre de mises à disposition de l'Espace Lino Ventura avec reversement aux associations concernées du montant des recettes réalisées.			Restaurants du Cœur avec Skydance 15 € (gratuit – 7 ans) Torcy association musicale Romantica 15 € en pré-vente 18 € sur place.	

(*) Bénéficiaires : Jeunes –26 ans, Etudiants, Familles nombreuses, Demandeurs d'emploi, retraités, Groupe de + 5 adhérents d'associations, Syndicat d'initiative, Comité des Fêtes. Appliquer le tarif réduit aux adhérents de certaines associations « partenaires » (qui représentent des relais identifiés au cours des réunions « relations publiques »), dès la première personne.

(**) Proposés, dans le cadre du travail de médiation et d'élargissement des publics, aux personnes les plus éloignées des pratiques culturelles, à la condition qu'elles soient accompagnées et encadrées par un relais social partenaire (OMAC, MJC André Philip, Club Prévention, Relais jeunes, Secours Populaire, Secours Catholique ...).

POLE DES RESSOURCES TECHNIQUES

16.05.11. - CONVENTION RELATIVE A L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX NUMERICABLE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention entre la Ville de Torcy et Numéricable, relative à l'enfouissement du réseau Numéricable. Il autorise Monsieur le Maire à signer à ladite convention et à prendre toute mesure d'exécution s'y référant.

DIRECTION DE L'URBANISME

16.05.12. - ACQUISITION DU TERRAIN D'ASSIETTE COMPLÉMENTAIRE DU CENTRE DE LOISIRS DU BORD DE L'EAU ET DE L'ESPACE RÉSIDUEL ALLÉE PAUL VERLAINE - VENTE EPAMARNE / COMMUNE DE TORCY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de recolement et de délimitation transmis par l'Epamarne. Il accepte d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles AF 127 et AF 128 constituant une partie de l'emprise du centre de loisirs du Bord de l'Eau et une partie de l'allée Paul Verlaine et de les classer dans le domaine public communal.

16.05.13. - ALIENATION DU LOT 16 DE LA PROPRIETE CADASTREE AI 12 ET DU LOT 16 DE LA PROPRIETE CADASTREE AI 13 - 20 AVENUE DE LINGENFELD.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe de cession de l'appartement sis, 20 avenue de Lingenfeld et de son box, à Monsieur SOLOLSKY au prix de 164 000 € nets vendeur. Il autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte authentique à intervenir.

16.04.14. - TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES DEMI VOIRIES DEMEUREES PRIVEES DE LA RUE DU JEU DE PAUME.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prononce le transfert d'office dans le domaine public communal des demi-voiries demeurées privées de la rue du Jeu de Paume (parcelles BI 341, 343, 350, 352, 354, 355, 356, 357, 358, 411). Il autorise Monsieur le Maire à signer ; dans un premier les documents nécessaires à l'acte de transfert et à sa publicité foncière pour les parcelles BI 341, 343, 350, 352, 354 et 411 ; dans un second temps les documents nécessaires à l'acte de transfert et à sa publicité foncière pour les parcelles BI 355, 356, 357 et 358 lorsque les éléments nécessaires à la rédaction de l'acte auront été réunis par le notaire de la Ville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30 le premier juillet deux mille seize.


Maire de Torcy.